

ARRETE N° 2017-.....0...2...7/PRES/CAB
portant abrogation de l'Arrêté N°2017-022/PRES/CAB
du 20 octobre 2017 portant nomination d'un Président
suppléant du Conseil supérieur de la Communication

LE PRESIDENT DU FASO,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu le décret n°2017-075/PRES/PM du 20 février 2017 portant remaniement du
gouvernement ;

Vu la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de
finances ;

Vu la loi organique n°015-2013/AN du 14 mai 2013 portant attributions,
composition, organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la
Communication ;

Vu la loi organique n°14-2000/AN du 16 mai 2000 portant composition,
attributions, organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes et
procédures applicables devant elle ;

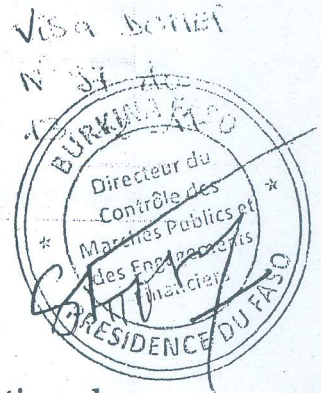
Vu la loi n°039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale
de la commande publique ;

Vu le décret n°2017-106/PRES/PM/MINEFID du 13 mars 2017 portant régime
juridique des ordonnateurs de l'Etat et des organismes publics ;

Vu le décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 01 février 2017 portant
procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et
des délégations de service public ;

Vu le décret n°2016-598/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant
règlement général sur la comptabilité publique ;

ARRETE




Article 1: l'arrêté n°2017-022PRES/CAB du 20 octobre 2017 portant nomination d'un Président suppléant du Conseil supérieur de la Communication est abrogé.

Article 2 : conformément à l'article 28 de la loi organique N°15-2013/AN du 14 mai 2013 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la Communication, le Vice-président qui assure l'intérim exerce la plénitude des attributions du président du Conseil supérieur de la Communication.

Article 3 : le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le

4 DEC 2017



Roch Marc Christian KABORE
Le Président